

**PC 134 - INVESTIGATION ET PRISE EN
CHARGE DES PATIENTS ALLERGIQUES PAR
L'INFIRMIÈR(E),
EN PRÉALABLE OU EN SUIVI D'UNE
CONSULTATION MÉDICALE**

*Équipe promotrice : Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades,
Service de pneumologie et allergologie pédiatriques,
Dr Guillaume Lezmi*

Résumé du protocole

Soumis à l'HAS en novembre 2018

- Actes délégués

- Consultation préalable (pré-consultation) par le délégué précédant et préparant une consultation médicale systématique de diagnostic
- Consultation de suivi par le délégué, postérieure à la consultation médicale

- Mise en œuvre

- Critères d'analyse remplis
- Objectifs, indications et modalités bien définies
- Cartographie des risques détaillée avec actions préventives prévues

Concertations

- Concertation CSIRMT : du 2 au 17 septembre 2021
- Concertation CME : du 20 septembre au 4 octobre 2021
- Audition du promoteur : 5 octobre 2021

- Synthèse des remarques
 - Précisions concernant prise en charge initiale, notamment formes sévères
 - Place des infirmières puéricultrices et rôle des diététiciennes
 - Précisions relatives aux procédures d'urgence

- Au total : avis favorable